



## Congés payés et changement de statut, régularisation abusive?

Par **PierrePaulJack**, le **02/06/2015** à **13:13**

Bonjour,

Mon employeur vient de "régulariser" mes congés payés et je ne sais pas si ce qu'il fait est légal.

Pour résumé ma situation j'ai changé de type d'emploi mais je suis resté au sein de la même entreprise (toujours le même contrat de travail).

Avant j'étais expatrié rotationnaire et je travaillais 7j/7 pendant 6 semaines en Afrique suivi de 6 semaines de repos. Chaque jour de travaillé me donnait droit à un jour de congé payé.

Je suis maintenant en emploie "base" c'est à dire que j'ai le droit à 2.67 jours de congés payés et que je travaille du lundi au vendredi.

La transition d'un contrat à l'autre s'est faite au milieu du mois (le 18) même si je n'ai pas de nouveau contrat de travail.

Au début du mois j'avais 65 jours de congés payés.

J'ai été en congé du 01/05 au 17/05 et j'ai donc utilisé 17 jours. Il m'en restait donc 48 lors de mon premier jour de travail base le 18/05.

Or à la fin du mois j'observe que mon solde est maintenant de 35.53 jours de congés payés. Je pense qu'il ont fait un ratio de mes 48 jours par 5/7 pour refléter le passage de jours

calendaires à des jours ouvrés.

Ont-il le droit de faire cela?

Ne devrais-je pas conserver mes jours de congés tels quels même si je passe en jours ouvrés?

Par **Lag0**, le **02/06/2015** à **13:18**

Bonjour,

Difficile de vous répondre puisque vous ne semblez pas disposer de contrats français. En effet, le droit du travail français ne permet pas de travailler 7j/7.

Par **PierrePaulJack**, le **02/06/2015** à **13:18**

Je possède pourtant bel et bien un contrat français!